



Quebec Provincial Association of Teachers
l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec

Renouvellement des primes d'assurance en janvier 2020

Enseignantes et enseignants actifs

Décembre 2019

Les primes d'assurance collective payées par les membres de l'APEQ sont révisées en fonction de l'historique récente des réclamations afin d'examiner le nombre de réclamations et les tendances observées, afin de fixer le coût des primes pour l'année à venir.

Suivant trois années de primes inchangées, les primes d'assurance maladie augmenteront de 5 % en 2020. Bien que les réclamations soient généralement stables depuis quelques années, il y a maintenant de l'inflation qui est anticipée. Pour les membres qui paient une couverture d'assurance vie, les primes augmenteront de 2 %. Les tableaux avec les primes pour 2019 et 2020 indiquent la différence pour chaque type de couverture sur la base de 26 prélèvements au cours d'une année civile. Ces tableaux ont été distribués avec cette feuille d'information et seront également disponible sur le site web de l'APEQ au <https://qpat-apeq.qc.ca/assurance/?lang=fr>.

L'assurance invalidité longue durée demeure plutôt compliquée. Les primes augmenteront de 18 % à compter du 1^{er} janvier 2020. Malheureusement, le nombre de nouveaux dossiers en invalidité longue durée a connu une hausse considérable au cours des dernières années. L'augmentation des primes est nécessaire pour s'assurer que les personnes qui auront besoin de cette couverture à l'avenir pourront s'en prévaloir. Le nouveau taux en vigueur en 2020 sera de 1,2946 % du salaire, comparativement à 1,0972 % en 2019, soit, par exemple, environ 6,25 \$ de plus par paye pour les membres qui sont au sommet de l'échelle salariale (échelon 17 à 82 585 \$) ou bien environ 4,30 \$ de plus par paye pour les membres plutôt vers le milieu de l'échelle (échelon 8 à 56 783 \$).